

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL

D'ADMINISTRATION DU CCAS LE MARDI 9 SEPTEMBRE 2014

PRESENTS : M. DUBREUCQ – M. CAPELLE - Mme HAUSPIEZ – Mme FLOCTEL –
M. DEBAY - Mme BOCQUET - Mme POIDEVIN - M. CARON –
Mme DUQUESNE – M. ROGER – Mme SADOWSKI - Mme CODRON.

ABSENTE EXCUSEE : Mme BEAUMONT.

- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 3 JUIN 2014

- APPEL A PROJET DE LA CARSAT

Nom du projet : « Sains-en-Gohelle Bel Age » afin de prévenir le risque de chute de la personne âgée, par le biais d'ateliers. Coût du projet : 8830 €. S'il n'y a pas de participation du RSI, la participation du CCAS s'élèvera à 1500 €.

- ASSURANCE POUR LES ATELIERS « BEL AGE »

Contrat d'assurance pour l'indemnisation des accidents corporels pour les ateliers marche et gym douce. Coût : 160,73 €.

- CREATION D'UN JOURNAL SOCIAL « LA GOHELLETTE SOCIALE »

Ce journal permettra d'informer la population sur les différentes aides légales et facultatives du CCAS, ainsi que les activités proposées par les ateliers « Bel Age ». Il établira une rétrospective des diverses manifestations concernant le Bel Age, le social, la santé et le logement. M. ROCHER est nommé assistant en communication du CCAS.

- Création d'un comité de pilotage « Sains-en-Gohelle Bel Age » composé de 10 membres :
M. CAPELLE – Mme HAUSPIEZ – M. DEBAY – Mme BOCQUET – M. LOOTEN –
M. FERU – M. CARON – Mme SADOWSKI – Mme DUPONT – Mme RYBAKOWSKI.

- Création d'un comité de rédaction de la Gohellette Sociale : M. CAPELLE –
Mme FLOCTEL – Mme POIDEVIN – Mme CODRON – Mme DUPONT – M. ROCHER.

Sur le site internet de la commune, création d'une rubrique « SOCIAL » avec 5 volets :
l'emploi, Sains-en-Gohelle Bel Age, le logement et le patrimoine, la santé, la communication.

- BILAN DU 1^{er} SEMESTRE 2014

Diminution des aides facultatives accordées.
Diminution du nombre de contrats aidés.

- **AIDES FACULTATIVES**

PRISE EN CHARGE CANTINE

2 enfants pris en charge du 8 juin au 4 juillet 2014

PARTICIPATION AUX FRAIS FUNERAIRES

1 secours de 610 € versé directement aux Pompes Funèbres.

- **QUESTIONS DIVERSES**

- Permanence à domicile de l'adjoint délégué aux affaires sociales pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite sur rendez-vous, le dernier lundi de chaque mois.

- Réorganisation de l'affichage du CCAS
Nouveaux panneaux d'affichage à l'extérieur.

- Organisation du CCAS
Nouvelle organisation de travail en binôme.

- Budget de fonctionnement
Téléphone : 1 portable pour le personnel du service des repas à domicile uniquement.